

AUTO ECOLE KARLAND
6 rue de la Libération
21400 Chatillon Sur seine
Agrément : E2102100050
Téléphone : 03.80.91.08.85

PARCOURS DE FORMATION PERMIS B-AAC-BSUP

Dès votre inscription, une évaluation de conduite est effectuée afin d'établir votre profil et adapter la formation Pratique. Elle permet l'estimation du nombre d'heures de formation pratique qui sera affinée en fonction de l'évolution du candidat.

Cette formation sera progressive et adapter aux vos capacités .

PARCOURS THEORIQUE :

La formation théorique qui porte sur des questions "d'entraînement au code", préparation à l'épreuve théorique générale (ETG), pourra être suivi à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, diapos, box, et avec un enseignant diplômé (voir horaires tableau affichage), ou via internet compris dans le forfait.

Des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route (motocyclettes, cyclistes, poids lourds, piétons)
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
- les gestes de premiers secours

Des cours spécifiques se déroulent collectivement sur les thèmes suivant :

- Les distracteurs
- Les effets dus à la consommation d'alcool, drogue, médicaments
- La vitesse
- Ceinture de sécurité

Ces thèmes sont dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière en salle avec support média(DVD, Box), dessins, diapositives. A chaque séance, d'une durée

d' une 1heure, un thème est traité et suivi d'un test de 40 questions, puis corrigé par l'enseignant.

Chaque élève est inscrit sur une fiche de présence avec le thème traité.

PARCOURS PRATIQUE :

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique le candidat est amené à circuler, avec un véhicule à boîte manuelle de marque Audi A1 ou automatique de marque Renault Zoé, selon son choix, en :

- ville
- rase campagne
- autoroute
- de nuit (leçons prises l'hiver)

Un apprentissage de la conduite progressif, durant le nombre d'heure déterminé par l'évaluation de départ, comprenant mise en situation et de la théorie de la conduite. Une séance de formation à la conduite dure entre 1 heure et 2 heures selon la volonté du candidat.

Des stages de conduite vous seront proposés :

Il permet de partir en groupe de deux ou trois élèves et un enseignant, les élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou sur une journée suivant le parcours.

Avant de partir, les élèves préparent avec l'enseignant l'itinéraire. Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, d'utiliser un GPS, le limiteur et régulateur de vitesse, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves. Mais aussi de conduire dans les tunnels et routes de montagnes.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée. En quoi consiste l'écoute Pédagogique ?

Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de réflexions.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivant :

- Le pourquoi
- les risques
- Le comment
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail, les amis....
- L'auto-évaluation.

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans le livret d'apprentissage et la fiche de suivi du candidat.

Lorsque les quatre étapes sont validées, un rendez vous préalable de deux heures est organisé avec le ou les accompagnateurs .

Ce rendez vous a pour but de réaliser le passage de relais entre l'enseignant de la conduite et le ou les accompagnateurs .

Au cours de cette séquence, le ou les accompagnateurs pourront prendre conscience du niveau de conduite de l'apprenti conducteur.

Rendez vous préalable de deux heures

- Les consignes de sécurité en conduite
- Bilan de conduite de l'élève
- Auto-évaluation de l'élève et de l'accompagnateur
- Bilan de synthèse de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner

Lorsque les conditions d'accès à la conduite accompagnée ou supervisée sont remplis , l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) est délivrée.

L'apprenti conducteur et au moins un des accompagnateurs doivent participer à deux rendez-vous pédagogiques pour l'AAC à l'auto école de conduite :

- Le premier rendez-vous est réalisé entre le quatrième et le sixième mois après la date de délivrance de la AFFI
- Le second rendez-vous doit intervenir lorsqu'au moins 3000 kilomètres ont été parcourus.

Les rendez-vous pédagogiques en salle cours collectifs de deux heures (durée de quatre heures) :

Les thèmes abordés lors des rendez-vous pédagogiques sont :

- Déficiences des fonctions perceptives (alcool, drogue, médicaments, somnolence)
- Documents administratifs et comportement en cas d'accident (assurance, constat à l'amiable)
- Vitesse et intervalles de sécurité
- Le permis et les principales infractions
- Voir, être vu, avertir et les contrôles les plus courants

Les rendez-vous pédagogiques en conduite (durée de quatre heures) :
La composition des rendez-vous pédagogiques en véhicule :

1. Premier rendez-vous de pratique en conduite accompagnée d'une heure
 - Bilan de compétence de l'élève (examen blanc)
 - Auto-évaluation de l'élève et de l'accompagnateur
 - Bilan de synthèse de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner
2. Deuxième rendez-vous de pratique en conduite accompagnée d'une heure
 - Bilan de compétence de l'élève (examen blanc) noté condition examen
 - Auto-évaluation de l'élève et de l'accompagnateur
 - Bilan de synthèse de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner

AUTO ECOLE KARLAND
6 rue de la Libération
21400 Chatillon Sur seine
Téléphone : 03.80.91.08.85

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Une formation théorique en salle avec un enseignant diplômé : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
- les gestes premiers secours

Des cours spécifiques sur les thèmes :

- Les distracteurs
- L'alcool/drogue
- La vitesse
- Ceinture de sécurité

Ces thèmes sont dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière en salle avec support média, DVD, Box, dessins, diapositives. A chaque séance un ou plusieurs thèmes peuvent être traités et suivi d'un test de 40 questions. (Voir affichage cours théoriques)

Nous vous proposons de travailler votre code en ligne en plus des cours en salle, pour cela vous aurez un identifiant et un mot de passe pour vous connecter.

Nous procédons à votre suivi pédagogique en salle **par des boîtiers qui enregistrent vos résultats**, ainsi que votre travail en ligne de façon à voir votre progression.

L'épreuve théorique générale (Le code).

La redevance est de 30 euros pour les opérateurs privés,

Se munir d'une pièce d'identité et de la convocation.

Pour passer l'épreuve, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, La Poste.

Nous nous chargeons de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM), identique à l'entraînement en salle.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, penser à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Les résultats sont communiqués à l'auto-école dans la journée

Le programme de formation

Compétences	Compétences associées
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduire et en sortir. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Démarrer et s'arrêter. - Doser le freinage et l'accélération à diverses allures. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Regarder autour de soi et avertir. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Adapter l'allure aux situations. - Tourner à droite et à gauche en agglomération. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Franchir les rond points et les carrefours à sens giratoire. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser, être dépasser. - Passer des virages et conduire en déclivité. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense. - Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts,
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.	- Suivre un itinéraire de manière autonome. - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter, secourir. - Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'écoconduite.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer
Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ **SÉRIE** _____

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : ____/____
 L'expert(e) – Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____
 Mme, Mlle, M.⁽¹⁾ : _____ Prénom : _____
(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)
 Catégorie de permis sollicitée : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ EB ☐ C ☐ EC ☐ D ☐ ED ☐

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : ____/____/____ à : _____
 N° de département : ____/____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____
☐ régularisation ☐ dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : ____/____/____

Résultat d'examen
(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)

FAVORABLE
INSUFFISANT

 Examen non mené à son terme ☐

Codes spécifiques :
☐ 01 ☐ 101 ☐ 102 ☐ 103 ☐ 105 ☐ Ar
☐ 106 jusqu'à : ____/____/____
 Vaut titre de conduite à compter du : ____/____/____
 Visite médicale valide jusqu'à : ____/____/____
 Autres codes : _____

Signature :


Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	ions	ations	ne
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

Examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire d'une durée de 32 minutes (dont 25 minimums de conduite) est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation .
- une formation théorique en salle avec un enseignant diplômé : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Site de la vendue <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite
--	--

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'épreuve théorique générale

L'épreuve ETM se déroule dans un centre d'examen géré, par un opérateur privé agréé, La Poste l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve ETM se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Les résultats sont communiqués à l'auto-école dans la journée

Examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation. (D'une durée de 40 minutes)

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3						
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'équiper et s'installer											
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers									0	0	0
Partager la chaussée									0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1			
	Sous-totaux										
Courtoisie				+1							
	Total général										

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- **Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.**
- **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**
- **Vous devez être en possession des équipements réglementaires :**

Gants homologués, casque homologué,

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**

Durée : 30 minutes

- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure

- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes

- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**

Durée minimale : 3 heures

- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

AUTO ECOLE KARLAND
6 rue de la Libération
21400 Chatillon Sur seine
Téléphone : 03.80.91.08.85

CRITERE 1.4

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

Formations aux catégories AM, A2, A, A1 du permis de conduire

Adresse de la formation hors circulation :

Parking Auchan Chatillon sur seine : 10 minutes de temps de parcours, piste non partagée

Equippée de Toilette

Disponibilité de la piste :

L'amplitude horaire de la piste est de 8h à 20h l'été, et 8h à 17h l'hiver

Site la vendue 52000 Chaumont : 45 minutes de temps de parcours, piste partagée

Partage de la piste de formation :

La piste est partagée avec deux autres écoles de conduite. En cas d'utilisation de la piste par les deux écoles de conduite, il va y avoir de l'attente entre les exercices, dans ces conditions, les questions liées à la conduite d'un deux roues seront révisées ou utiliser la piste poids lourds.

Capacité d'accueil :

Plusieurs pistes sur le site

9 MOTOS

Disponibilité de la piste :

L'amplitude horaire de la piste est de 8h à 20h l'été, et 8h à 17h l'hiver.

Le terrain n'est pas équipé de toilette ni d'abris.

AUTO ECOLE KARLAND
6 rue de la Libération
21400 Chatillon Sur seine
Agrément : E2102100050
Téléphone : 03.80.91.08.85

COPIE DES DOCUMENTS SYNTHETISANT LES BESOINS D'UN STAGIAIRE :

Procédé de positionnement

A. Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle

Renseignements d'ordre général

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Projet de l'apprenant

Objectif professionnel	
Motivation pour suivre la	
formation par rapport au projet	
Professionnel	

Attente vis à vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

B. Dans le cas d'utilisation du CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou A2 et A1 Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Remplir une attestation sur l'honneur, attestation fournie sur le compte CPF et transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans (annexe 1)
2. Faire une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Information du public :

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public sur le site :

<https://auto-ecole.codesrousseau.fr/annuaire-auto-ecoles/chatillon-sur-seine/auto-ecole-karland/32906>



Attestation-sur-l'honneur-offres-CPF-12



Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- ☐ B
- ☐ C1
- ☐ C
- ☐ D1
- ☐ D
- ☐ C1E
- ☐ CE
- ☐ D1E
- ☐ DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- 1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- ☐ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ☐ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ☐ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

.....

p. 1 / 2



Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire



Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

domicilié(e) à

certifie sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2